



AVIS DE CONCOURS

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE

ORGANISE DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES EN 2014

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 09 (EXTERNE : 05, INTERNE : 03 et 3^{ème} CONCOURS : 01)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3^{ème} CONCOURS
<p>Ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes homologués au niveau IV suivants : le brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) et le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) délivré dans le domaine du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par décret du 13 février</p> <p>Les demandes d'équivalence sont instruites par la Commission d'équivalence de diplôme du CNFPT : Secrétariat de la commission d'équivalence de diplôme 80 rue de Reuilly CS 41232 75578 Paris CEDEX 12 – Téléphone : 01 55 27 41 89 – courriel : red@cnfpt.fr ou par la commission placée auprès du ministre chargé des collectivités locales (diplômes étrangers) : Ministère de l'intérieur-DGCL bureau FP 1 – secrétariat de la commission des équivalences pour les diplômes délivrés par des Etats autres que la France (FPT) place Beauvau – 75800 PARIS cedex 08.</p> <p>Des dérogations sont possibles pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- les pères et mères de 3 enfants et plus (fournir une photocopie du livret de famille)- Les sportifs de haut niveau sont dispensés de conditions de diplôme, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.	<p>ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés. Les militaires et les magistrats peuvent s'inscrire au concours interne (article 36 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).</p>	<p>ouvert aux candidats justifiant de 4 ans au moins de l'exercice, soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans les domaines correspondant aux missions dévolues aux éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives. Les activités accomplies en tant que CES, CEC et emploi jeune sont prises en compte en fonction de leur nature : soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>

PERIODE D'INSCRIPTION : DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2013 AU MERCREDI 02 OCTOBRE 2013

Le retrait des dossiers s'effectuera

par préinscription :

- **en ligne** sur le site internet www.cdg-guadeloupe.fr rubrique concours (du mardi 10 septembre 2013 au mercredi 02 octobre 2013 18h, heure locale)
- **au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe** : avenue Paul LACAVE, Petit-Paris, 97 100 BASSE-TERRE, ouvert les lundi, mardi et jeudi de 08 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 16 H 30 et les mercredi et vendredi de 08 H 00 à 12 H 30 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).

Par voie postale au siège du Centre de Gestion, accompagnée d'une enveloppe au format 21 x 29,7 libellée aux nom, prénom et adresse de l'intéressé (e) et affranchie à 1, 48 €. Les demandes devront être adressées au plus tard le **mercredi 02 Octobre 2013** (cachet de la poste faisant foi).

Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription. A l'issue de la procédure de préinscription, il conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT (16h30) OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS (le cachet de la Poste faisant foi) :
JEUDI 10 OCTOBRE 2013**

**AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE
B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE - PETIT PARIS - 97100 BASSE-TERRE**

DATE DES EPREUVES ECRITES : LE MARDI 21 JANVIER 2014